

NOTE INTERNE

Metz, le 27 Novembre 2020

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden
Tél. : 0387403001
e-Mail : marc.bauden@mpsa.com
Case courrier : Bât. 23

DESTINATAIRE(S)

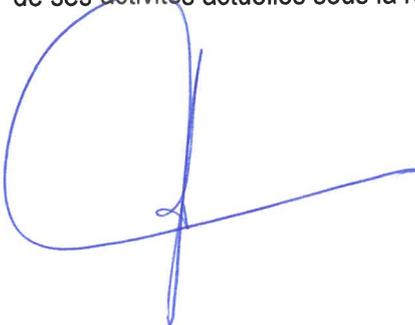
EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Philippe Neybecker - Bertrand Leconte - Chrystelle Bouvet

OBJET : note de nomination et d'organisation MA/ML

Depuis le 1^{er} Novembre 2020,

Philippe NEYBECKER, RG usinage Aluminium ML et AEB est en charge du traitement thermique en complément de ses activités actuelles sous la responsabilité de Geoffroy Alric.



Marc Bauden
Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

NOTE INTERNE

Trémery, le 27 Novembre 2020

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden
Tél. : 0387403001
e-Mail : marc.bauden@mpsa.com
Case courrier : Bât. 23

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Séverine Michaut - Dominique Marchal - Cyril Germain - Pascal Didierjean - Shanie Lamien - Bertrand Leconte – Chrystelle Bouvet – Cyril Gaudinot – Alexandre Farge - Daniel Geremia – Benoît Torres – Mathias Moeser – Javier del Castillo – Rémi Girardon

OBJET : note de nomination et d'organisation

A compter du 1^{er} décembre 2020,

- **Séverine MICHAUT** est nommée Responsable Technique eGMP (step 1 et 2) sous la responsabilité de Stéphane Dubray.
- **Dominique MARCHAL** est nommé responsable du projet Ampère pour Trémery sous la responsabilité de Jean-François Lorée.
- **Cyril GERMAIN** est nommé coordinateur du Schéma Directeur du Pôle Trémery-Metz sous la responsabilité de Xavier Vissuzaine.

A compter du 1^{er} janvier 2021, l'activité Monozukuri du Pôle est transférée à l'entité Schéma Directeur.
Dans ce cadre,

- **Pascal DIDIERJEAN** est nommé animateur Monozukuri sous la responsabilité de Xavier Vissuzaine.
- **Shanie LAMIEN** est nommée animatrice Monozukuri sous la responsabilité de Xavier Vissuzaine.



Marc Bauden
Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

NOTE INTERNE

Metz, le 27 Novembre 2020

EXPÉDITEUR

From : Franck BOTALLA

Tél. : 0387403002

e-Mail : franck.botalla@mpsa.com

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

E.C. : Bertrand Leconte - Chrystelle Bouvet - Bernard Bucher - Joël Sackstetter

OBJET : note de nomination et d'organisation QUP

A compter du 1er Octobre 2020,

Au sein de l'entité DCTC/CMAG/IQ2R, sous l'autorité hiérarchique de Joël SACKSTETTER, Responsable du Pôle CMAG/IQ2R :

Bernard BUCHER est nommé Responsable INGE (Ingénierie qualité pôle Est – Usines de Trémery et de Metz).

Il est rattaché opérationnellement à Franck BOTALLA et basé sur le site de Trémery.


Franck BOTALLA
Responsable qualité du Pôle

NOTE INTERNE

Metz, le 20 novembre 2020

EXPÉDITEUR

From : Marc Bauden
Tél. : 0387403001
e-Mail : marc.bauden@mpsa.com
Case courrier : Bât. 23

DESTINATAIRE(S)

EQUIPE DE DIRECTION

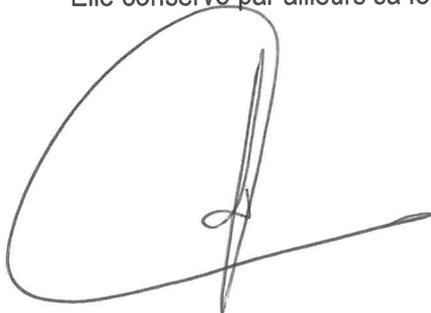
E.C. : Sophie Mariel Van den Hove - Bertrand Leconte – Jean Sevagen – Rémi Girardon - Chrystelle Bouvet -

OBJET : note de nomination et d'organisation PES

A compter du 1^{er} Novembre 2020,

Sophie Mariel Van den Hove est nommée Responsable du PSA Excellence System pour le Pôle Trémery-Metz.
Elle me reste rattachée hiérarchiquement et sera rattachée fonctionnellement à Xavier Vissuzaine.

Elle conserve par ailleurs sa fonction de Responsable Communication pour le Pôle Trémery-Metz.



Marc Bauden
Directeur du Pôle Industriel Trémery-Metz

DISPOSITIF MIS EN PLACE



PORT D'UN MASQUE OBLIGATOIRE SUR LE PARKING



Lavez-vous les mains
régulièrement, pendant
au moins 20 secondes



Utilisez des mouchoirs
à usage unique



Toussez et éternuez
dans le pli du coude ou
dans un mouchoir



Évitez les contacts
(se serrer la main,
faire la bise...)

VITALI PRÉVOYANCE VOTRE PRÉVOYANCE SUR-MESURE.

Et si en 2021 vous adaptez
votre couverture prévoyance
à vos besoins
et à votre situation personnelle ?

VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER CEUX QUI VOUS SONT CHERS

Contribuer au bien-être de ses collaborateurs est une priorité pour le Groupe PSA, comme en atteste l'accord « Motivation et Bien-Être au travail » signé en 2020 avec ses partenaires sociaux. Fruit de cet accord, l'amélioration du système de Prévoyance du Groupe permet plus que jamais d'être à vos côtés en cas d'imprévu et pouvoir vous soutenir lorsque vous faites face aux aléas de la vie.

Avec Vitali Prévoyance, vous bénéficiez dès le 1^{er} janvier 2021 d'une couverture renforcée afin de vous apporter toujours plus de sérénité.

Solution innovante et modulaire, Vitali Prévoyance offre des produits et services qui répondent aux besoins spécifiques de chacun et apporte un véritable soutien à ceux d'entre vous qui sont en situation d'aidant familial.

Un accident, une maladie, une hospitalisation sont autant de situations qui peuvent avoir des conséquences graves sur votre vie personnelle et professionnelle en entraînant une incapacité de travail, une invalidité, une perte d'autonomie ou un décès.

La couverture prévoyance a pour objectif d'anticiper et faire face financièrement aux tempêtes de la vie en maintenant votre niveau de vie. Elle compense la perte de salaire en vous versant, en complément des prestations du régime obligatoire de Sécurité sociale :

- des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- une rente en cas d'invalidité
- un capital décès et/ou une rente à votre conjoint et à vos enfants en cas de décès

DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2021, VOTRE RÉGIME VITALI PRÉVOYANCE INNOVE !

Vous bénéficiez d'un régime amélioré et sans aucun surcoût grâce à de nouvelles garanties, en particulier pour les aidants familiaux. Ces nouvelles garanties sont proposées sous forme de modules à choisir selon vos besoins et votre situation personnelle.

Des garanties pour les « aidants familiaux »

- **Capital « aménagement » de 2 000 €.** Les frais que vous engagez au bénéfice d'un proche (père, mère ou conjoint) en dépendance totale tels que, par exemple, les aménagements de son domicile, l'embauche d'une aide-ménagère, le transport privé, une maison de convalescence peuvent être remboursés à hauteur de 2 000 €.
- **Congés familiaux.** Le versement d'indemnités journalières complémentaires à hauteur de 75% du salaire de base pendant 3 mois après 3 jours de carence.
- **Capital versé de 75 000 € au bénéfice de l'aidé dépendant.** Un capital supplémentaire est versé à votre proche aidé (ou directement à son tuteur ou curateur) qui se trouve en dépendance totale GIR 1 ou 2, à votre décès.

De nouveaux services d'aide et d'assistance

- Soutien psychologique
- Informations téléphoniques
- Formation « Aidant »
- Diagnostic des besoins / bilan de la situation avec définition d'un plan d'aide
- Bilan situationnel par un ergothérapeute au domicile
- Hospitalisation ou décès d'un bénéficiaire hébergeant une personne dépendante et/ou un ascendant
- Recherche de prestataires pour le maintien à domicile
- Maintien au domicile / répit de l'aidant
- Accompagnement de l'aidant lors du décès de son aidé

Des garanties prévoyance renforcées

- **Capital Décès +.** Un capital supplémentaire à celui du régime de base est versé aux bénéficiaires que vous avez désignés pour le capital du régime de base.
- **Rente éducation +.** Une rente éducation supplémentaire à celle du régime de base est versée à votre enfant à charge au moment de votre décès.
- **Rente temporaire de conjoint +.** Une rente temporaire de conjoint supplémentaire à celle du régime de base est versée à votre conjoint au moment de votre décès jusqu'à l'ouverture des droits à pension de réversion.
- **Décès d'un membre de la famille +.** Une prise en charge des frais d'obsèques (125% PMSS dans la limite des frais réels) à votre décès ou celui de votre conjoint, d'un ascendant ou d'un enfant à charge. Ces frais d'obsèques sont remboursés au membre de la famille ayant acquitté la facture des Pompes Funèbres.

Le saviez-vous ?

En France, plus de 11 millions de personnes veillent sur leurs proches malades et la moitié d'entre eux doit composer avec une activité professionnelle.

?

**PLUS DE PROTECTION, PLUS DE CHOIX,
PLUS DE SERVICES SANS AUCUN
SURCÔUT POUR VOUS !**

Le financement de votre régime Vitali Prévoyance ne change pas. Le groupe PSA continue à prendre en charge 75% des cotisations au régime, les 25% restants sont financés par vous.

PERSONNALISEZ VOTRE RÉGIME VITALI PRÉVOYANCE !

Vous disposez d'une enveloppe de 200 points pour sélectionner les modules de garantie de votre choix.

Chaque module de garantie représente une valeur en points.

Des modules de garantie « Aidants » d'une valeur unitaire de 100 points



Des modules de garantie « Prévoyance » d'une valeur unitaire de 50 points



Vous êtes libre de souscrire les modules qui répondent au mieux à vos besoins et à votre situation personnelle pour le montant total de 200 points de votre enveloppe.

Toutes les combinaisons sont possibles. Par exemple :

- Souscrire à 2 modules Aidants,
- Souscrire à 1 module Aidant et 2 modules Prévoyance
- Souscrire à 4 modules Prévoyance

Bon à savoir : Pour tous les modules Prévoyance d'une valeur unitaire de 50 points, vous pouvez décider de souscrire 2 fois le même module.

Votre situation de famille évolue ou vous êtes à présent un Aidant ?

Aucun souci, vous pouvez modifier vos choix de modules sur votre Espace personnel jusqu'au 31 décembre 2020, et en contactant la plate-forme Vitali à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le saviez-vous ?

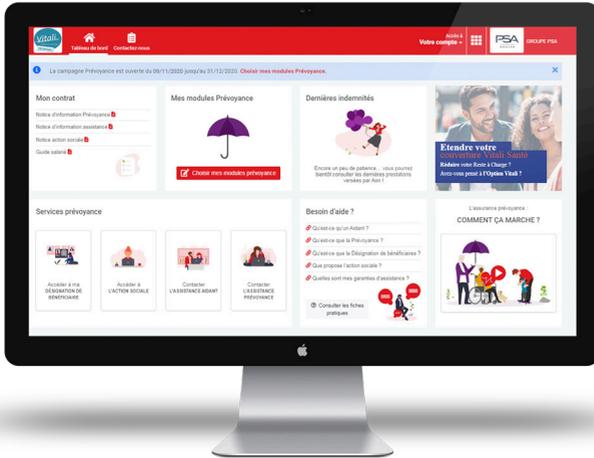
70% des aidants subissent un impact sur leurs ressources financières (baisse du temps de travail, dépenses d'aménagement etc.)

Plus d'1 aidant sur 5 consacre plus de 40 heures par semaine à son proche aidé.

PENSEZ-Y !

Si vous ne sélectionnez pas les modules de votre choix avant le 31 décembre, vous bénéficierez automatiquement des modules par défaut.





**SÉLECTIONNEZ
ET SOUSCRIVEZ
VOS MODULES DE
GARANTIE EN UN
CLIC !**

POUR PERSONNALISER VOTRE PROTECTION VITALI PRÉVOYANCE, RIEN DE PLUS FACILE :

- Connectez-vous **dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2020** sur votre espace dédié **Aon monportailsante.aon.fr*** depuis votre **ordinateur personnel ou professionnel, votre téléphone portable ou votre tablette, 24h/24, 7/7**
- Consultez le détail des garanties et choisissez vos modules en fonction de votre situation personnelle
- Souscrivez en un clic grâce au Bulletin Individuel d'Affiliation digital et la signature électronique

* Nous vous recommandons d'utiliser le navigateur Chrome.



AUCUN JUSTIFICATIF À FOURNIR !

Souscrire vos modules de garantie n'a jamais été aussi rapide. Il suffit de cliquer sur les modules de votre choix et valider... **vous n'avez besoin d'aucun justificatif.**

**En savoir plus ?
Besoin de conseils ?
Nous sommes là pour vous.**

LA PLATE-FORME VITALI

01 73 10 30 54 ou 10 210 depuis les sites PSA du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et **exceptionnellement** :
Samedi 14 et 21 Novembre
Samedi 5 et 19 Décembre
de 9h00 à 12h00



Attention aux risques du froid



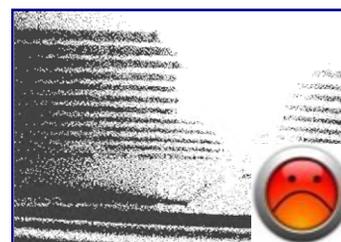
Attention aux gelées nocturnes cette semaine, les risques sont plus que jamais présents. Du domicile au lieu de travail, ces risques nous concernent tous :



- A pied ou en voiture : soyez vigilants, ne vous précipitez pas, adoptez un comportement sécuritaire,
- Evitez de circuler en 2 roues.

Face à la mauvaise visibilité due à la buée et au givre :

- Automobilistes, dégivrez / désembuez entièrement les vitres de votre véhicule avant de rouler (rétroviseurs, pare-brise, vitres latérales...),



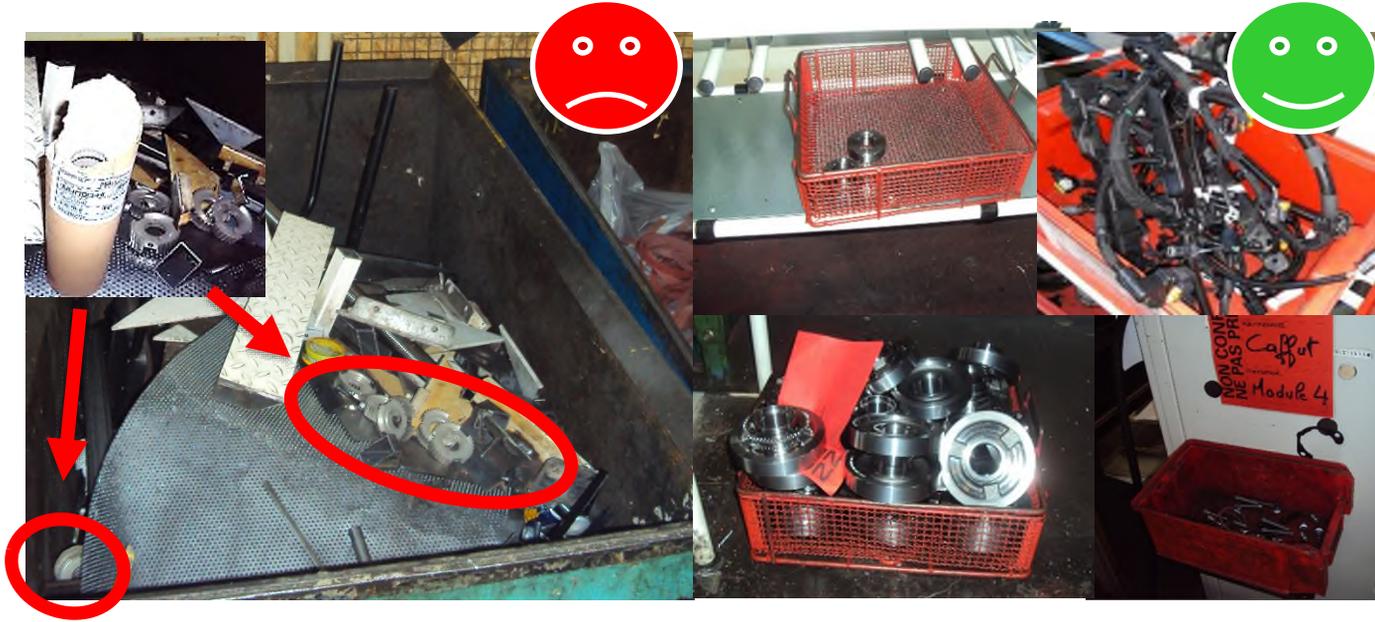
Un danger, un piéton pourraient être masqués : privilégiez la meilleure visibilité possible.

- Piétons, soyez prudents lors de vos déplacements sur le parking : Utilisez les passages protégés lorsqu'ils existent.



We All Care
— Santé et Sécurité —

Gestion des pièces automobiles douteuses ou non conformes



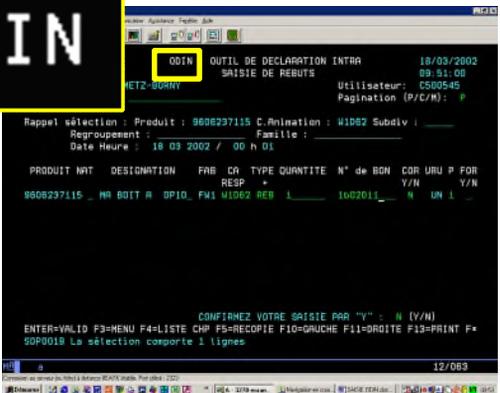
**Bac à ferraille
déchetterie**

**Paniers ou bacs
rouges**



Il est **interdit** de jeter des pièces **automobiles** dans les bacs à ferraille

ODIN



Toutes les pièces **douteuses** ou **non conformes** doivent être **isolées** pour être **traitées**, **comptabilisées** et **saisies** dans **ODIN**.

- Identification et traitement des pièces non conformes
- Fiabilité des stocks et inventaires

Les incivilités nuisent à l'environnement : Le bilan



→ **770l**

C'est le volume de masques jetés sur le parking du site de Trémery.

→ **28h**

C'est le temps passé pour réaliser le ramassage ce week-end.

Toutes ces incivilités perpétrées de façon « anodine » dégradent notre environnement et peuvent avoir des impacts sanitaires.

Soyons responsables ! Utilisons les moyens mis à notre disposition pour respecter notre environnement.